

LE PRESIDENT DU CONSEIL, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;

VU le Décret N°33/PR du 25 Janvier 1964, portant formation du Gouvernement,

D É C R Ê T E :

Article 1er - Pour compter du 16 Août 1965,

- Mr François AFLOGAN, Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan, est chargé de l'intérim du Ministre des Travaux Publics, des Transports, des Postes et Télécommunications, pendant la durée de l'absence de Mr Moïbi LASSISSI ;
- Mr Alexandre ADANDE, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères, pendant la durée de l'absence de Mr Gabriel LOZES;
- Mr Issiakou KOUTON, Ministre de la Jeunesse, des Sports et du Tourisme, est chargé de l'intérim du Ministre de l'Education Nationale et de la Culture, pendant la durée de l'absence de Mr Roger ADJOVI.

Article 2 - Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.-

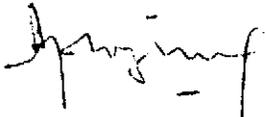
Fait à Cotonou, le 18 Août 1965

par le Président du Conseil
Chef du Gouvernement,



Le Ministre des Finances, des
Affaires Economiques et du Plan,

J. AHOMADEGBE-TOMETIN



F. APLOGAN

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice et de la Législation,



A. ADANDE

Le Ministre de la Jeunesse,
des Sports et du Tourisme,



I. KOUTON

Ampliations :

PR	2	MTP-MAE-MENC	6
PC	2	SGG	4
MF-MJL- ...	4	AND	4
MJST	2	JORD	1